



Site

[Accueil](#)
[Actualités du site](#)
[Actualités santé](#)
[sécurité](#)
[Agenda](#)
[Plan du site](#)
[Mentions légales](#)

Association

[Espace adhérents](#)
[Présentation de l'association](#)
[Contact](#)
[Adhérer](#)

Fiches

[Fiches de métiers](#)
[Fiches de SMR](#)
[Fiches de risques](#)
[Fiches de postes](#)
[Fiches d'entreprises](#)
[Fiches médico-administratives](#)

Notes d'information

[Fiches conseils](#)
[Dépliants d'information](#)
[Rappels code du travail](#)

Législation

[Actualités juridiques](#)
[Documentation juridique](#)

Documentation

[Bibliographie - Documents](#)
[Evaluation des risques](#)
[Liens utiles](#)

Forum

[Forum](#)

Horticulteur

FICHE METIER BOSSONS FUTE N°123

ROME : [A1414](#) CITP-08 : 6113 INSEE : [100b](#) - [691c](#) - [691e](#)

1. INTITULES SYNONYMES OU APPARENTES

- ▶ Ouvrier spécialisé de production florale.

2. DEFINITION

- ▶ L'horticulteur réalise les opérations de culture florale en vue de leur commercialisation.

3. FORMATION - QUALIFICATION

- ▶ L'emploi est accessible avec des qualifications de niveau V dans le domaine agricole.

4. ACTIVITE PRINCIPALE

4.1. LIEUX D'ACTIVITE

- ▶ En extérieur ou en serre

4.2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'activité consiste à :

- ▶ Préparer le terrain en vu des semis
- ▶ Assurer toutes les opérations culturales : semis, bouturage, rempotage, arrosage, traitement, pincement, fertilisation, nettoyage
- ▶ Surveiller les cultures
- ▶ Examiner, noter et transmettre les opérations réalisées et les anomalies observées
- ▶ Récolter les produits
- ▶ Les trier et les conditionner
- ▶ Eventuellement les vendre
- ▶ Utiliser et entretenir le matériel et les installations

4.3. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- ▶ Tracteurs, élévateurs, machine à calibrer ou à emballer

4.4. PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES

- ▶ Plantoir, sécateurs, produits phytosanitaires (engrais, désherbants)

4.5. PUBLIC ET RELATIONS SOCIALES

- ▶ Travail familial ou travail isolé ou au sein d'une petite équipe

4.6. EXIGENCES PARTICULIERES

- ▶ Savoir mettre en œuvre et organiser les tâches et activités inhérentes au métier d'horticulteur
- ▶ Avoir le permis de conduire catégorie B (éventuellement)
- ▶ Avoir la capacité d'effectuer un travail physique avec des contraintes posturales, des ports de

charges, un travail à l'humidité (serres)

- ▶ Avoir l'aptitude à la conduite de véhicule de chantier (CACES) (éventuellement), à l'utilisation de machines dangereuses, à l'application des produits phytosanitaires
- ▶ Porter les équipements de protections individuelles adaptés à la tâche (masque, protection auditive, gilet de sécurité, combinaison intégrale, chaussures de sécurité ...)
- ▶ Etre capable de travailler seul ou en équipe
- ▶ Appliquer les règles et les consignes de sécurité au travail
- ▶ Appliquer des consignes liées à l'utilisation des produits phytosanitaires
- ▶ Prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la protection de l'environnement et des usagers

4.7. TRAVAILLEURS HANDICAPES

- ▶ Sous réserve d'en avoir les capacités professionnelles l'emploi peut être accessible à des travailleurs présentant certains types de handicaps moyennant des adaptations : maladies chroniques et cancers (à discuter), certains troubles moteurs, surdi-mutité, déficit intellectuel léger ; dyschromatopsie (à discuter)
- ▶ Emploi peu compatible avec la cécité, un terrain allergique important, de gros troubles ostéo-articulaires

5. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES

- ▶ Chef d'équipe :
 - assurer l'apprentissage des opérations culturales et réaliser les plus délicates
 - décider, en accord avec le chef de culture, de l'opportunité de certaines opérations et en organiser les chantiers
 - assurer le contrôle, voire le réglage, de l'ordinateur réglant le climat de la serre et l'enrichissement en CO₂
 - veiller au bon fonctionnement et au bon usage des machines
 - proposer des investissements, effectuer les enregistrements nécessaires pour la gestion
 - encadrer et animer une équipe de 5 à 6 personnes (saisonniers ou non)
- ▶ Préparateur de commandes :
 - analyser la commande
 - sélectionner les produits en fonction des différents critères définis par le responsable ou le client
 - conditionner les commandes (protection des plantes, étiquetage...)
 - charger les camions
- ▶ Vente et livraison

6. DANGERS

6.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL

- ▶ Bris de verre
- ▶ Chute de plain-pied
- ▶ Lumbago
- ▶ Piqûre d'insecte, de végétaux
- ▶ Plaie par outils
- ▶ Risque toxique respiratoire
- ▶ Risque cutané
- ▶ Surinfections des plaies et des piqûres d'insectes

6.2. AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

- ▶ Intempéries : froid, pluie, soleil, humidité
- ▶ UV solaires
- ▶ Vibrations des engins, des machines et des outils
- ▶ _____

Bruit des machines : arrosage...

- ▶ Odeur
- ▶ Travail en lumière artificielle avec des éclairages faibles ou hétérogènes
- ▶ **Manutention**
- ▶ Contraintes posturales : position courbée ou agenouillée prolongée
- ▶ Gestes répétitifs

6.3. AGENTS CHIMIQUES

- ▶ Produits phytosanitaires: insecticides et fongicides (mutagènes)
- ▶ Solvants, produits chimiques divers

6.4. AGENTS BIOLOGIQUES

- ▶ Tétanos

6.5. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- ▶ Relationnel, attention, organisation
- ▶ Intensité du travail variable selon les périodes de l'année
- ▶ Urgences occasionnelles en cas d'intempéries

7. RISQUES POUR LA SANTE

7.1. MALADIES PROFESSIONNELLES

7.1.1. REGIME GENERAL

- ▶ **Tableau n°4 bis** RG : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
- ▶ **Tableau n°12** RG : Affections professionnelles provoquées par les dérivés halogénés suivants des hydrocarbures aliphatiques : dichlorométhane (chlorure de méthylène), trichlorométhane (chloroforme), tribromométhane (bromoforme), dichloro-1-2-éthane, dibromo-1-2-éthane, trichloro-1-1-1-éthane (méthylchloroforme), dichloro-1-1-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène asymétrique), dichloro-1-2-éthylène (dichloréthylène symétrique), trichloréthylène, tétrachloréthylène (perchloréthylène), dichloro-1-2-propane, chloropropylène (chlorure d'allyle), chloro-2-butadiène-1-3 (chloroprène)
- ▶ **Tableau n°14** RG : Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésols, dinoseb), par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonnitrile (bromoxynil, ioxynil)
- ▶ **Tableau n°22** RG : Sulfocarbonisme professionnel
- ▶ **Tableau n°26** RG : Intoxication professionnelle par le bromure de méthyle
- ▶ **Tableau n°34** RG : Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organo-phosphorés anticholinestérasiques, ainsi que par les phosphoramides et carbamates hétérocycliques anticholinestérasiques
- ▶ **Tableau n°65** RG : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
- ▶ **Tableau n°66** RG : Rhinite et asthmes professionnels
- ▶ **Tableau n°84** RG : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques, alicycliques, hétérocycliques et aromatiques, et leurs mélanges (white spirit, essences spéciales) ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; acétonitrile ; alcools, aldéhydes, cétone, esters, éthers dont le tétrahydrofurane, glycols et leurs éthers ; diméthylformamide, diméthylsulfoxyde

7.1.2. REGIME AGRICOLE

- ▶ **Tableau n°1** RA : Tétanos professionnel
- ▶ **Tableau n°8** RA : Sulfocarbonisme professionnel
- ▶ **Tableau n°11** RA : Affections provoquées par les phosphates, pyrophosphates et thiophosphates d'alcoyle, d'aryle ou d'alcoylaryle et autres organophosphorés anticholinestérasiques, ainsi que par

les phosphoramides anticholinestérasiques et les carbamates anticholinestérasiques

- ▶ **Tableau n°13** RA : Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol (dinitrophénols, dinitro-orthocrésol, dinosebe, dinoterbe, leurs homologues et leurs sels), par le pentachlorophénol et les pentachlorophénates et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonnitrile (bromoxynil, ioxynil)
- ▶ **Tableau n°19 bis** RA : Affections gastro-intestinales et neurologiques provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant
- ▶ **Tableau n°21** RA : Affections professionnelles provoquées par certains dérivés halogénés des hydrocarbures aliphatiques
- ▶ **Tableau n°28** RA : Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
- ▶ **Tableau n°28 bis** RA : Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
- ▶ **Tableau n°44** RA : Affections cutanées et muqueuses professionnelles de mécanisme allergique
- ▶ **Tableau n°45** RA : Affections respiratoires professionnelles de mécanisme allergique
- ▶ **Tableau n°48** RA : Maladies engendrées par les solvants organiques liquides
- ▶ **Tableau n°58** RA : Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides

7.2. AUTRES MALADIES LIEES A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- ▶ Le tétanos est pris en charge dans le tableau n°1 du régime agricole mais il ne l'est pas pour les jardiniers dans le tableau n°7 du régime général.

8. SURVEILLANCE MEDICALE

8.1. VISITE MEDICALE

- ▶ Visite médicale d'embauche puis visites médicales annuelles par la MSA pour les salariés du secteur agricole ou par un service de santé au travail interentreprises pour les autres
- ▶ Surveillance visuelle, ostéoarticulaire, respiratoire, veineuse, cutanée ; examen neurologique en cas de conduite

8.2. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

- ▶ Audiogramme en cas d'exposition au bruit
- ▶ En cas de conduite, un contrôle sanguin pourrait se discuter

8.3. VACCINATIONS

- ▶ DTPolio tous les 10 ans conseillé

8.4. SUIVI POST PROFESSIONNEL

- ▶ Néant sauf risques particuliers

8.5. DOSSIER MEDICAL

- ▶ Selon l'évaluation du risque chimique (produits phytosanitaires), la conservation du dossier médical pourra être d'au moins 50 ans après la fin de l'exposition à des agents chimiques dangereux et/ou cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

9. NUISANCES POUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

- ▶ Pollution de l'eau et du sol par les produits phytosanitaires dont certains ont un effet rémanent.
- ▶ Pollution aérienne par les pulvérisations dont les produits sont diffusés par le vent

10. ACTIONS PREVENTIVES

10.1. INDICATEURS D'AMBIANCE ET METROLOGIE

- ▶

Agents chimiques : prélèvements d'atmosphère et analyses des vapeurs, gaz, poussières ; voir VLEP (article [R4412-149](#) du code du travail)

- ▶ Bruit :
 - Mesurage du niveau d'exposition au bruit à l'aide d'un sonomètre et/ou d'un exposimètre
 - Valeurs limites d'exposition :
 - niveau d'exposition quotidienne au bruit de 87 db(A)
 - ou niveau de pression acoustique de crête de 140 dB(C)
- ▶ Eclairage : mesurages effectués à l'aide d'un luxmètre, d'un luminancemètre...
- ▶ Manutention : analyse de la manutention manuelle au poste de travail

10.2. PREVENTION COLLECTIVE

- ▶ Aménagement du local phytosanitaire et de l'aire de préparation
- ▶ Ventilation efficace des locaux
- ▶ Traitements phytosanitaires : respect de la dose prescrite, rinçage des bidons usagés 3 fois, prévision de modalités de récupération des produits

10.3. PREVENTION INDIVIDUELLE

- ▶ Protections adaptées aux produits chimiques ou phytosanitaires : gants, masque, cotte
- ▶ Chaussures/bottes antidérapantes, gants
- ▶ Protections auditives
- ▶ Protection solaire : couvre-chef, chemisette ou tee-shirt de coton léger, crème solaire
- ▶ Hygiène individuelle : changement régulier de vêtement

10.4. FORMATION - INFORMATION - SENSIBILISATION

- ▶ Formation et information sur le risque chimique : utilisation de produits chimiques ou phytosanitaires
 - Travailler en espace ventilé
 - Ne pas traiter en cas de vent
 - Se protéger des pulvérisations
 - Laver soigneusement ses mains et ses vêtements
 - Ne pas fumer ou manger en cours de manipulation de produits
- ▶ Certificat d'application des produits phytosanitaires
- ▶ Formation à la mise en oeuvre et à l'utilisation des équipements de protection individuelle (EPI)
- ▶ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

11. REGLEMENTATION

11.1. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- ▶ [Arrêté du 9 septembre 2004](#) relatif au titre professionnel d'ouvrier(ière) de production horticole, option floriculture, option pépinière
- ▶ Ceux concernant l'activité agricole comme exploitant agricole indépendant ou en société.

11.2. RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS DE LA [CNAMTS](#)

- ▶ R 221 Piqûres d'insectes
- ▶ R 367 Moyens de manutention à poussée et/ou à traction manuelle

11.3. NORMES

NORMES ([AFNOR](#))

- ▶ NF EN 786. Août 1996. Matériel de jardinage. Coupe-gazon et coupe-bordures électriques

portatifs et à conducteur à pied. Sécurité mécanique.

11.4. CONVENTIONS COLLECTIVES

- ▶ [Convention collective nationale de travail concernant les coopératives agricoles, unions de coopératives agricoles et SICA de fleurs, de fruits et légumes et de pommes de terre.](#)
Brochure n°3614 du J.O.

12. BIBLIOGRAPHIE

- ▶ ROME Les fiches métiers. A1414 Horticulture et maraîchage. (2009)
- ▶ Classification Internationale Type des professions (CITP-08) : 6113 Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'horticulture et des pépinières. ([O.I.T.](#)) (2008)
- ▶ Classification INSEE des professions (PCS 2003) : 691c Ouvrier du maraîchage et de l'horticulture - 691e Ouvrier agricole sans spécialisation - 110b Maraîcher, horticulteur. ([INSEE](#)) (2003)
- ▶ L'applicateur de produits phytosanitaires. Edition INRS ED 867. ([INRS](#)) (2001)
- ▶ Résultats de l'enquête "SUMER 94". Expositions aux contraintes et nuisances dans les industries agricoles et alimentaires. Ministère du travail 74 TE 58. Documents pour le médecin du travail, n°74, 2e trimestre 1998. ([INRS](#))
- ▶ Les pesticides. Les risques à long terme et leur prévention. 21e symposium national de médecine agricole. Paris, 3 juin 1994. Notes de congrès 59 TD 63. Documents pour le médecin du travail, n°59, 3e trimestre 1994. ([INRS](#))
- ▶ NOSTRA : Secteur 110

AUTEURS : Françoise Blot (médecin du travail) (Mutualité Sociale Agricole) (84), Pierrette Trilhe (médecin du travail) (SMT d'Amboise, Bléré, Loches) (37)

DATE DE CREATION : Mars 2004

DERNIERE MISE A JOUR : Février 2006

Commentaires

[Réagir à cette fiche](#)